



**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

ARRETE N° **26-2958** du **26 MAI 2026**

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Mariana MOISUC

Attaché Territorial

Chef du service adjoint de l'Aide sociale à l'enfance

Service de l'Aide sociale à l'Enfance

Direction adjointe de l'Enfance et de la famille

Direction de l'Enfance et de la famille

Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1^{er} juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame MOISUC, attaché territorial, Chef du service adjoint de l'Aide sociale à l'enfance, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame MOISUC, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée par :

- Monsieur Hugues BESNARD, attaché contractuel, Responsable de secteur,
- Madame Elodie BIRET, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle territorial, Responsable de secteur,
- Monsieur Assad EGBELEOU, attaché contractuel, Responsable de secteur,
- Madame Mélanie GRUEL, attaché territorial, Responsable de secteur,

en ce qui concerne :

- les correspondances à caractère technique sans incidence financière sur le budget du Département,
- les notes internes aux agents du service adjoint de l'Aide sociale à l'enfance,
- les correspondances techniques avec les services extérieurs.

ARTICLE 3 Délégation est donnée à Madame MOISUC, à l'effet de signer les ampliements et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame MOISUC, Monsieur BESNARD, Madame BIRET, Monsieur EGBELEOU et Madame GRUEL, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 27 MAI 2026
et de sa publication ou notification le 27 MAI 2026